



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

Numéro 65 janvier

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE /01/10

Edito

Triste bilan que celui de la fin d'année 2009 sur le front syndical.

La journée du 24 novembre qui ne bénéficiait pas d'un cadre unitaire n'a pas mobilisé suffisamment.

Les réunions d'information syndicale qui ne se déroulent plus sur le temps de classe peinent à retrouver les affluences des années précédentes.

La mobilisation sur la nouvelle formation des enseignants du 15 décembre méritait, elle aussi, un écho plus fort.

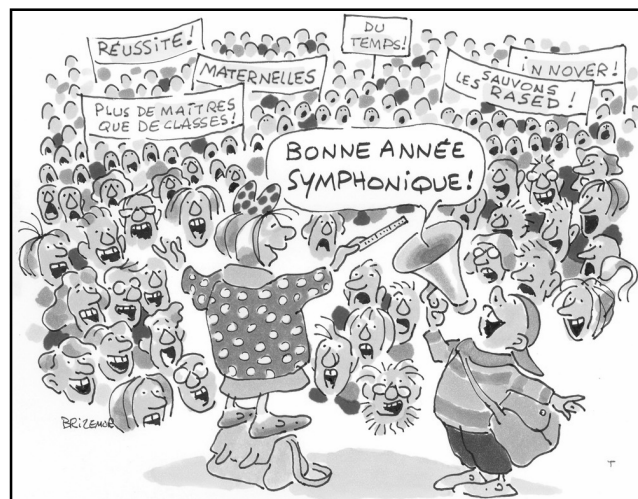
Actuellement, les organisations syndicales qui sont dans l'action se retrouvent face à une double interrogation : nos revendications ne sont-elles pas partagées par la profession ou s'agit-il plutôt d'un problème sur les moyens d'action mis en place?

Nous éludons rapidement la première question. Nos inquiétudes sur le budget de l'Éducation, le pouvoir d'achat, la formation des enseignants sont partagées, l'inverse est impensable. Chacun, aujourd'hui, se soucie du futur de l'école et s'inquiète de son devenir dans cette formidable aventure qu'est l'enseignement public.

La question des moyens d'action est plus épineuse. Gel, suspension, boycott, pétition, manifestation, sensibilisation, grève... Au cours de ces dernières années, plusieurs de ces moyens d'action ont été déclinés avec plus ou moins de succès. Lequel privilégier? Lequel saura enrayer le rouleau compresseur Sarkozy-Chatel? A coup sûr celui qui sera massivement suivi. Toute action est bonne et efficace si elle est suivie à 80%.

Nous disposons encore, dans notre métier, d'une liberté de parole, de pensée et de protestation. Ne nous résignons pas. La réussite de nos actions ne tient qu'à la force de notre mobilisation.

Julien Barbet



**Toute l'équipe du
SNUipp15 vous présente
ses meilleurs vœux pour
l'année 2010**

Actualités Page 2

Les Conseillers pédagogiques et Animateurs TICE du Cantal en colère

Cantal page 3

Remplacement des enseignants : l'Administration doit assumer ses responsabilités

National page 4

Contrats aidés : nouvelle réforme des contrats et formations



Les conseillers pédagogiques et les animateurs TICE du Cantal en colère !

Toujours dans l'attente du remboursement des frais de déplacements engagés depuis mai 2009, ils ont cessé tous leurs déplacements à compter du 11 janvier 2010.

Historique : Après un changement de personnel à l'Inspection Académique pendant l'été et la mise en place très laborieuse d'un logiciel devant gérer le remboursement des frais de déplacements (plus de quatre mois pour ne pas être accessible et remplacer des hommes par un logiciel, avec une succession de mots de passe plus caduques les uns que les autres) et huit mois d'attente pour le remboursement de frais professionnels engagés, on ne peut pas dire qu'on atteigne des sommets d'efficacité !

Patients, ils l'ont été (8 mois) et ont cru que les sommes avancées seraient remboursées, au plus tard, avant fin décembre !

Il n'en a rien été.

Refus :

Il n'est pas acceptable de payer pour travailler. Il n'est pas acceptable d'avancer plusieurs centaines d'euros pour faire son travail et remplir sa mission. Il n'est pas acceptable que l'on sache dégager des milliers d'euros (8000 €) par école retenue dans le cadre des ENR (Ecoles Numériques Rurales) et que des enveloppes plus modestes ne soient pas honorées pour des missions plus « ordinaires ».

Explications et perspectives :

Alors quoi ? Que veut-on ? Y-a-t-il un message derrière ces constats ? Est-ce encore une fois une illustration de ce qui doit être visible pour un article dans le journal, privilégiant l'image clinquante d'un gouvernement qui fait tout ce qu'il peut pour moderniser l'éducation nationale, l'aider dans sa mutation, financer son innovation, la porter à la pointe du progrès au dépens et au mépris du quotidien, du petit labeur quoi ? Comment fonctionner avec des miettes de crédits données pour l'année (moins de 10 € par mois pour chaque conseiller pédagogique afin d'acheter des livres, des CD vierges, des fournitures diverses pour les arts visuels, du papier, des cartouches d'encre...). Avec quoi doit-on travailler en décembre puisque ce mois n'apparaît plus dans les dotations (les enveloppes doivent être dépensées avant fin novembre, sur onze mois, et l'enveloppe suivante est attribuée mi-janvier, ça fait un mois de gagné ! Se disent-ils: « Douze France, onze fait plus de souci ! »?) Quand on a eu besoin des ATICE pour faire avancer « Base Elèves », rien n'était trop coûteux ! Maintenant que la mise en route est accomplie, les remboursements peuvent attendre...

Veut-on faire disparaître ces « fonctionnaires qui ne sont pas devant élèves » ? Va-t-on entendre cette année (ou la suivante), que, ne se déplaçant plus (faute d'enveloppe suffisante puisque qu'en trois déplacements, un à Lanobre, un à Aurillac et un à Saint-Urcize, j'ai dépensé mon enveloppe mensuelle) ou que, constatant sans cesse un nombre décroissant d'interventions dans les écoles et, bien sûr, « **dans le souci d'une bonne gestion des deniers publics** », on ne voit guère l'intérêt de maintenir des postes dont on peut faire l'économie ? Est-ce seulement le signe d'un état qui gère mal les finances publiques ? Comment peut-on dépenser 3 millions 800 mille euros dans les sondages d'opinion lorsque les services quotidiens de l'Education Nationale ne peuvent pas être financés ? Y-a-t-il de l'argent pour les besoins du chef de l'état en matière de communication, de protocole et dans le même temps, un « état en faillite » quand il s'agit d'éveiller le sens critique, la tolérance et l'ouverture des esprits à l'école ? Oui, je le crois. Il est facile de jouer avec les images et les paroles !

Les conseillers pédagogiques et ATICE du Cantal avaient déjà adressé le vendredi 13 novembre une lettre à monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'informant de leurs inquiétudes. Devant le silence obtenu en retour, un deuxième courrier a été rédigé le mardi 5 janvier 2010 à l'Administration pour l'informer qu'ils suspendent leurs déplacements à compter du 11 janvier 2010. Comme pour le premier courrier, aucune esquisse de réponse n'a été formulée à ce jour.

Ils sont toujours dans l'attente du remboursement total des frais engagés depuis mai 2009 !

Ils sont toujours dans l'attente des crédits attribués pour travailler de décembre à décembre !

Laurent Marsan (Conseiller pédagogique en éducation musicale)





Remplacement des enseignants : l'Administration doit assumer ses responsabilités

La situation des remplacements se dégrade jusqu'à devenir insupportable, nos écoles sont sous tension en permanence.

Des remplacements non assurés, des collègues Titulaires Remplaçants souvent déplacés en cours de remplacement pour parer « au plus pressé », et dans l'urgence en l'absence de remplaçant, les élèves sont répartis dans les classes, bien évidemment cela perturbe un bon fonctionnement dans la continuité des apprentissages.

La formation continue est également remise en cause par la suppression de stages en janvier et février afin de libérer du personnel pour assurer des remplacements.

A l'origine du problème

- les mesures de carte scolaire depuis plusieurs années qui ont abouti à la diminution des TR et TMFC.
- La non prise en compte de la féminisation de la profession et de ses conséquences (congrés de maternité, congé parental, temps partiel)

Nous ne laisserons pas cette situation se banaliser, elle est inacceptable.

Le remplacement d'un enseignant est un devoir pour l'administration.

Ce n'est ni aux enseignants, ni aux élèves, ni aux parents de subir les conséquences des choix de l'administration.

Nos consignes syndicales si un collègue n'est pas remplacé :

- dès le 1^{er} jour prévenir le SNUipp de la situation.
- au soir du 2^{ème} jour de classe non remplacé, prévenir les familles que les élèves ne seront plus accueillis tant qu'un remplaçant n'aura pas été nommé.
- N'hésitez pas à inviter les parents à s'adresser à l'administration.

Des modèles de lettres à adresser aux parents, à l'IEN, au maire sont sur le site : <http://snuipp.fr> (rubrique dossiers/remplacement)

Pour le SNUipp le Service Public doit être en capacité de répondre aux nécessités de scolarisation de tous les élèves et d'assurer sa mission éducative. L'administration fait allusion à des difficultés saisonnières ou conjoncturelles.

Rappelons que ces difficultés ponctuelles ne sont pas apparues en raison de pandémie grippale mais bien dès le début de l'année scolaire :

- qu'il n'a pas été possible de remplacer deux collègues absentes la même semaine sur l'IME de Saint Flour, que dans plusieurs et trop nombreuses écoles en cas de non remplacement la répartition des élèves dans les autres classes s'est souvent faite maintes fois.
- Que les collègues TR ne sont pas assurés de terminer un remplacement car ils sont déplacés pour « dépanner une situation plus urgente » Quelle qualité d'enseignement peuvent-ils apporter
- que la consigne de renvoi des élèves au bout de deux jours de non remplacement est une consigne nationale et départementale qui s'applique parce que **cette situation est inacceptable.**

Nicole Milhau

IUFM d'Aurillac : un avenir toujours incertain

Vous vous en souvenez sûrement, l'an dernier, la réforme de la formation des maîtres initiée par le gouvernement avait suscité de vives inquiétudes quant à la survie de l'antenne IUFM d'Aurillac.

Les personnels de l'IUFM s'étaient mobilisés sous forme d'un collectif. Ils avaient rencontré les élus pour les alerter sur la situation et les risques de voir s'éloigner la formation des spécificités du terrain. Les entrevues avec Nadine Lavignotte, présidente de l'UBP et Paul Busutil n'avaient mené à rien, sinon qu'à s'entendre dire qu'Aurillac est trop éloigné du centre régional et ne pouvait prétendre à accueillir des étudiants.

La décision du gouvernement, en fin d'année dernière de retarder la mise en oeuvre de la réforme a laissé un an de sursis au site aurillacois.

Cette année, la mobilisation continue. La réforme de la masterisation se précise. Le collectif IUFM continue son action en association avec les organisations syndicales.

C'est ainsi que mardi 15 décembre, nous étions une poignée, rassemblés et frigorifiés autour d'un chocolat chaud à tracter pour expliquer notre refus de la réforme.

Après cette journée, la survie du site est toujours menacée malgré les propos rassurants de Luc Châtel en réponse au courrier inquiet d'Alain Calmette conscient du danger. Le ministre cherche à rassurer en précisant que la réforme de masterisation ne vise pas du tout la suppression des centres délocalisés de formation et que leur avenir dépend du bon vouloir des universités de rattachement. Lesquelles universités risquent, encore une fois, de répondre qu'elles font avec les moyens dont elles disposent. L'avenir de l'IUFM d'Aurillac reste en suspens, chacun cherchant à se dédouaner de la responsabilité de sa fermeture. La rengaine est maintenant bien connue « c'est pas moi, c'est l'autre ». Ici encore, le nerf de la guerre est économique.

Ce contexte difficile doit nous inciter à rester mobiliser contre ce projet de réforme et pour le maintien d'une formation des maîtres au plus proche du terrain.

Karine Laparrat



Contrats aidés : nouvelle réforme des contrats et formations

EVS : Contrat Unique d'Insertion (CUI)

L'instauration du revenu de solidarité active (RSA) entraîne une réforme des actuels contrats de droit privé qu'avaient les emplois de vie scolaire (EVS) dans les écoles.

Au premier janvier 2010 sera créé un contrat unique d'insertion, le CUI, en remplacement des contrats aidés existants. C'est un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand, en l'occurrence les écoles, et un contrat initiative emploi (CIE) assez similaire pour le secteur marchand. Le contrat d'avenir est quant à lui abrogé au 1er janvier 2010.

L'objectif général est que l'insertion sociale et professionnelle devienne un « impératif national » mais aussi que les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des départements. Cela entraînera un élargissement du périmètre des compétences des conseils généraux qui ne sera plus limité à celui des anciens bénéficiaires du RMI.



AVS EVS : les droits à la formation

L'EPLE employeur, n'est pas tenu de participer au financement de la formation professionnelle des salariés. Toutefois, des actions de formation et d'accompagnement sont prévues pour les agents

recrutés sous contrat CAV ou CAE. La formation proposée ne correspond pas toujours à l'idée que s'en font les agents (un bilan de compétences organisé et pris en charge par l'agence locale pour l'emploi ; un parcours de professionnalisation adapté aux offres locales d'emploi dans le secteur marchand notamment, etc.). Les EPLE pourraient profiter de l'appui des structures et des acteurs du Ministère de l'Education Nationale pour répondre à des besoins de formation spécifiques. Ce n'est que trop rarement le cas.

La VAE, qu'est-ce que c'est ? C'est une démarche personnelle qui permet de faire reconnaître son expérience professionnelle, y compris celle acquise dans le cadre d'activités associatives et bénévoles, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification dans sa totalité ou partiellement inscrit au répertoire des certifications professionnelles (www.cncp.gouv.fr). Ce droit individuel a été instauré par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Le BO du 31 juillet 2008 demande aux recteurs de mettre en place les actions de suivi de formation, y compris l'accompagnement vers la VAE.

Les conditions ? Une seule condition exigée : pouvoir justifiée d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans exercée en continu ou non, en rapport avec la certification visée.

Le financement ? La VAE en elle-même est gratuite jusqu'au niveau bac +2. Par contre, l'accompagnement par un organisme qui va apporter un appui dans la préparation à la VAE : dossier, mise en situation professionnelle..., est payant. Des aides du Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi ou de l'Education Nationale pour les personnes sous contrat permettent de couvrir les frais d'accompagnement.

Où se renseigner ? Dans les Points Information Conseil (PIC)

Pour le Cantal, le point conseil VAE se situe rue du coq vert à Aurillac. Des permanences sont également assurées à St Flour, Mauriac, Murat et Maurs. Tel : 06.70.49.48.17

pcvae15@wanadoo.fr

Vous pouvez également contacter le SNUipp au 04 71 64 03 35 ou par mail snu15@snuipp.fr

Nathalie Moncanis

Communiqué de presse de la JPA

Chaque année en France, trois millions d'enfants ne quittent pas leur domicile pour partir en vacances (plus de quatre nuitées) dont deux millions ne partent même pas une nuit.

Savez également que deux millions d'adultes ne sont jamais partis en vacances et un tiers d'entre eux ne sont jamais partis quand ils étaient enfants.

Le premier frein au non-départ en vacances est financier. Il est possible d'agir pour que ce droit devienne réalité. Il est possible de convaincre les familles que leurs enfants peuvent partir en colonies de vacances ou en classes de découverte.

C'est à cela que s'emploie la Jeunesse au Plein Air.

Les sommes recueillies pendant la campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté 2009 ont été distribuées, et 123 enfants du Cantal en ont bénéficié.

Cette année, **la collecte nationale se déroulera du 20 janvier au 14 février 2010.**

Nous comptons sur votre participation active pour relayer l'action du comité départemental 15 auprès des élèves que vous côtoyez.

Le Comité Départemental de la JPA
Centre laïque Antonin Lac
15012 Aurillac



AVENIR ET RECRUTEMENT DES PSYCHOLOGUES DU PREMIER DEGRE

Audience au ministère du 25/11/09

A sa demande, le SNUipp a été reçu le 25 novembre au ministère, par M. ALLAL et M. LUGNIER, conseillers au cabinet du ministre, sur la question de l'avenir et du recrutement des psychologues du premier degré. Rencontre le 12 novembre 2008 sur le même sujet, le ministère n'avait pas, depuis, apporté de réponse.

Pour le SNUipp, le processus actuel de réforme de la formation des enseignants (masterisation) amène à interroger le recrutement et la formation des psychologues des écoles. Comment envisager de maintenir un vivier de recrutement si 9 ou 10 ans d'étude sont désormais nécessaires ? C'est pourtant le schéma qui se dessine : pour devenir psychologue scolaire, il faudra passer un master (5 ans, disciplinaire si on en croit les dernières annonces, et être lauréat du concours de recrutement PE), passer une licence de psychologie (3 ans) puis 1 an de DEPS ou 2 pour l'obtention d'un master 2 de psychologie... un parcours du combattant qui risque de décourager toute « vocation » et aboutir à manquer de candidats. Le recrutement de psychologue scolaire 1er degré avec concours spécifique pourrait aboutir à la nécessité de créer un nouveau corps. Une solution plus réaliste consiste à un aménagement du concours existant pour les conseillers d'orientation-psychologues du second degré en concours de psychologues de l'EN.

Le SNUipp rappelle que les psychologues des écoles sont les seuls psychologues pour lesquels il est exigé un autre exercice professionnel préalable (enseignement).

Les revendications des associations et des syndicats considèrent que les choses doivent évoluer dans le sens d'un service de psychologie de la maternelle à l'université et d'un changement de perspective pour le recrutement et la formation des psychologues des écoles.

Le ministère affirme ne pas remettre en question l'existence des psychologues ni souhaiter mettre un terme à leur recrutement. Il envisage une poursuite de l'existant adapté aux nouvelles modalités de recrutement des enseignants : un maintien du DEPS avec recrutement parmi les PE (donc titulaires de masters disciplinaires ou de masters « métiers de l'Education et de la formation » s'ils existent), ayant obtenu une licence de psychologie. Il n'est pas question de concours niveau Master 2 de psychologie en l'état actuel des choses.

Le MEN reconnaît avoir des inquiétudes pour l'avenir en terme de « vivier » mais veut attendre de mesurer l'impact du processus de mastérisation des enseignants sur le recrutement DEPS. Il estime que trois ou quatre années seront nécessaires pour juger d'un tarissement du « vivier » ou du maintien du potentiel de recrutement parmi des enseignants titulaires de la licence de psychologie. Le ministère considère qu'une certaine prudence est nécessaire avant toute décision de modification.

Le SNUipp demande la tenue d'un groupe de travail ainsi que le maintien du recrutement DEPS pour l'an prochain.

Les conseillers du ministre n'ont pas de réponses précises à fournir et souhaitent que ces questions soient étudiées et traitées au sein du cabinet.

Le SNUipp souhaite que le ministère précise aux inspections académiques que les psychologues des écoles n'interviennent que dans les écoles publiques. L'enseignement catholique et privé a son propre recrutement de psychologues après le master 2 de psychologie. Il est nécessaire aussi de leur rappeler les conditions de recrutement de faisant-fonction (diplômes de psychologie de 3ème cycle exigés).

Le SNUipp demande au ministère un état des lieux concernant les postes de psychologues après les opérations de carte scolaire 2009.

Nathalie Moncanis





..... 3 questions à

3 questions à Philippe TETE, TMFC

1/ Quels commentaires t'inspirent l'évolution du rôle des TMFC et de leur travail au cours de ces dernières années ?

Depuis toujours, l'ensemble des ZIL, les brigades et les brigades formation continue, revendiquent le droit à une indemnité correcte et à une reconnaissance face aux difficultés liées à la spécificité de leur travail, faces aux distances et aux heures passées sur la route, et face aux risques et frais occasionnés par l'usage de leur propre véhicule.

Non seulement ces revendications n'ont jamais été exaucées, mais on assiste depuis ces quatre dernières années à une dégradation flagrante de notre fonction. Nous sommes devenus une sorte d'hybride, de mutant programmé à tout faire et sur tout le département, qu'on emploie aussi bien comme roue de secours, sur des congés longs, courts, et sur des postes spécialisés... et de plus sous payé. Car inversement à ce que l'on revendiquait, on nous a d'abord supprimés les indemnités du dimanche puis du samedi, et on a décrété que les frais seraient calqués désormais sur les distances de « Via Michelin au plus court ». C'est-à-dire qu'en hiver, il faut passer par le Puy Mary pour aller à Riom ; cherchez l'erreur ! Alors que nous demandons simplement un remboursement au km réel, comme tout autre fonctionnaire et selon le barème des impôts en vigueur, et une indemnité de sujétion spéciale de remplacement.

2/ L'administration a eu la volonté de baisser l'offre de FC. Combien étiez-vous il y a 5, 10 ans, et aujourd'hui ? Quel est le ressenti de la part des collègues dans les classes, et quelles sont les retombées sur ta fonction ?

La formation continue est une espèce en voie de disparition. Nous sommes à l'heure actuelle 8, dont 2 spécialisés. Il y a 10 ans, nous étions le double. Notre nombre fond jusqu'à sa totale disparition.

Cette disparition est la conséquence directe de la paupérisation de l'offre de stages, de ses contenus et de leur durée, voire, à une complète suppression. Plus de stage en décembre, janvier, février, suppression des stages écoles, des stages décentralisés... Alors que la demande des collègues est manifeste, et les besoins réels.

3/ Le manque de remplaçants, la disparition des ZIL, et tes nouvelles attributions de remplaçant de la dernière minute ou dernière chance, te laisse présager de quel avenir pour la FC des enseignants ?

Avec la suppression programmée des IUFM, à quoi va se réduire notre formation d'enseignant ? Des fiches sur Internet ? Des conférences pédagogiques, le mercredi matin ? Des stages hors temps scolaire (anglais, informatique...) ? Des stages à public désigné ?

Notre avatar est en marche. Notre espèce est en voie de disparition. Y aura-t-il un « Jake » de l'éducation pour nous sauver ? J'en doute ! L'avenir est sombre. Bonjour tristesse.



..... Gros plan sur

Bravo ! A la maternelle on apprend !

Le SNUipp présente le film "Bravo ! A la maternelle on apprend !" réalisé en septembre 2009 avec la participation de Mireille Brigaudiot.

Découverte de l'école, entrée dans l'écrit, quels chemins les enfants parcourent-ils ? Comment les enseignants s'y prennent-ils pour que les enfants apprennent ?

L'école maternelle est plébiscitée. Pourtant, elle fait l'objet régulièrement de vives controverses. Le SNUipp a souhaité ouvrir une fenêtre sur ce qui s'y passe et inviter à en discuter.



Le DVD est à commander à la section départementale du SNUipp-FSU Cantal (5 euros).